



CHALLENGE DÉPARTEMENTAL PASS-CYCLISME 2023

Le comité d'Indre et Loire de la Fédération Française de Cyclisme organise le challenge départemental des catégories ACCESS.

Ce challenge a pour but de valoriser le cyclisme départemental et récompenser les coureurs les plus assidus dans les épreuves réservées à la catégorie ACCESS.

Le challenge est ouvert à tous les coureurs ACCESS des catégories 1, 2, 3 et 4 licenciés dans un club d'Indre et Loire.

Le challenge se compose de deux classements :

- Individuel par catégorie
- Équipes toutes catégories confondues

MODALITÉS DU CHALLENGE 2023

Toutes les épreuves avec un minimum de 2 départs feront parties du challenge.

MODALITÉS DE CALCUL DES POINTS :

Classement individuel :

Chaque épreuve donne droit à l'attribution de points pour chaque catégorie. Les points cumulés à l'issue de chaque course donnent lieu à un classement provisoire. Le barème des points s'établit comme suit :

Points : 1er:15 points ; 2ème : 10 points ; 3ème : 9 points ; 4ème : 8 points ; 5ème : 7 points ; 6ème : 6 points ; 7ème : 5 points ; 8ème : 4 points ; 9ème : 3 points ; 10ème : 2 points ;

Classement par équipes :

A l'issue de chaque épreuve, les points obtenus sont cumulés sur un maximum des 2 premiers coureurs classés de chaque catégorie et sont comptabilisés pour le challenge par équipes.

A l'issue de la dernière épreuve, le cumul des points donne lieu au classement final du challenge par équipes.

RÈGLEMENT POUR LE CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL ROUTE :

Pour le championnat départemental sur route, le barème de points s'établit comme suit :

Classement individuel :

Points : 1er: 15 points ; 2ème : 10 points ; 3ème : 9 points ; 4ème : 8 points ; 5ème : 7points ;

6ème : 6 points ; 7ème : 5 points ; 8ème : 4 points ; 9ème : 3 points ; 10ème ; 2 points.

Classement par équipes :

Les points obtenus cumulés par les 2 premiers coureurs du club dans chaque catégorie sont comptabilisés.

CALCUL DES POINTS EN CAS DE MONTÉE DE CATÉGORIE :

En cas de changement de catégorie au cours de la saison, le coureur conserve 75 % des points acquis dans sa catégorie antérieure.

Pour ne pas impacter le classement en catégorie supérieure, le coureur ne peut prétendre au mieux au même nombre de points que le 4ème de la catégorie supérieure

INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES CLASSEMENTS DU CHALLENGE :

A l'issue de chaque épreuve du challenge, le classement provisoire est adressé par messagerie électronique par le Comité départemental à tous les clubs d'Indre et Loire.

REMISE DES RÉCOMPENSES :

La remise des récompenses aura lieu lors de la dernière épreuve à MONTLOUIS HUSSEAU ou lors de l' AG du CD 37

Les coureurs récompensés doivent obligatoirement être présents.

RÉCOMPENSES LORS DES ÉPREUVES DU CHALLENGE :

Afin de donner une attraction supplémentaire au challenge départemental, les organisateurs s'engagent à récompenser au minimum les 3 premiers de chaque catégorie.

RÉCOMPENSES FINALES :

Classement individuel

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Classement par équipes (toutes catégories confondues) :

Les 3 premiers seront récompensés.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CHALLENGE :

Si elle le juge nécessaire, la commission loisir du comité d' Indre et Loire se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement.

DROIT A L'IMAGE :

En participant au challenge, les coureurs et organisateurs autorisent tous les partenaires institutionnels, fédéraux et privés, à exploiter les images prises à l'occasion des compétitions, sans que ceux-ci ne puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image, ni à prétendre à une quelconque contrepartie.

La Commission loisir
Comité 37 F.F.C.